

<b>Zeitschrift:</b>	Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
<b>Herausgeber:</b>	Union syndicale suisse
<b>Band:</b>	65 (1973)
<b>Heft:</b>	6-7
<b>Artikel:</b>	Prospérité et mieux-être : rapport du Directeur général du BIT à la Conférence internationale du travail
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-385702">https://doi.org/10.5169/seals-385702</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Prospérité et mieux-être**

*Rapport du Directeur général du BIT à la Conférence internationale du travail*

Le mieux-être économique et social doit être une considération primordiale dans la négociation des politiques mondiales en matière de commerce, d'investissements, de taux de change et d'autres domaines, affirme le Directeur général du Bureau international du travail, M. Wilfred Jenks, dans son rapport annuel à la Conférence internationale du travail (Genève, 6-27 juin 1973).

Il est devenu urgent de réexaminer la répartition des revenus, de redoubler d'efforts pour relever le niveau de l'emploi et de favoriser le développement rural, poursuit-il.

Passant en revue les tâches qui confrontent l'Organisation internationale du travail, il indique que si l'OIT n'est nullement le lieu où se prennent des décisions internationales en matière de commerce, d'investissements et de questions monétaires, elle a néanmoins un rôle essentiel à jouer en étudiant dans quelle mesure de telles décisions influent sur les conditions de vie et de travail, en faisant connaître les opinions de ses trois groupes de mandants (gouvernements, employeurs, travailleurs) et en s'assurant de leur appui en vue de l'adoption de politiques éclairées dans ces domaines.

Intitulé *Prospérité et mieux-être: objectifs sociaux de la croissance et du progrès économiques*, le rapport a été examiné par les 123 Etats membres de l'OIT lors de la 58<sup>e</sup> session de la Conférence.

Les objectifs de l'OIT, relève le rapport, sont de favoriser le plein emploi, l'élévation du niveau de vie, l'emploi des travailleurs à des occupations où ils aient la satisfaction de donner leur mesure, une répartition équitable des fruits du progrès, la collaboration des employeurs et des travailleurs à l'amélioration de la production ainsi qu'à l'élaboration et à l'application de la politique sociale et économique, l'extension de la sécurité sociale, la protection de la vie et de la santé des travailleurs, enfin l'égalité de chances dans le domaine éducatif et professionnel.

### **Investissements internationaux**

L'OIT pourrait contribuer à désamorcer le caractère explosif que revêt souvent la question des investissements internationaux en modifiant le climat de l'investissement par la promotion de bonnes conditions de travail et d'une répartition plus équitable des fruits de l'investissement, indique le rapport.

La majeure partie des activités de l'OIT exercent une influence sur

la réalisation de conditions propres à attirer les investissements. Des conditions de travail faisant que la main-d'œuvre est mieux qualifiée, plus productive, plus satisfaite de son sort et a un taux plus bas d'accidents ou de morbidité, de même qu'un régime de relations professionnelles satisfaisant, peuvent hâter l'apparition d'un tel climat.

Par ailleurs, toute économie en cours de développement doit mettre en balance ses besoins d'équipement de production et les besoins de ses consommateurs. Ce dilemme rend encore plus impératif d'aider les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs à traiter de façon réfléchie les problèmes du travail que pose le développement.

Outre la promotion d'un meilleur climat d'investissement, l'OIT peut offrir le cadre à des discussions sur les répercussions des investissements sur l'emploi et sur les conditions de vie et de travail. L'OIT a été chargée par le Conseil d'administration d'entreprendre un programme d'études sur les relations entre les sociétés multinationales et la politique sociale.

### **La réforme du système monétaire international**

Pour être favorables aux objectifs de justice sociale de l'OIT, les propositions de réforme du système monétaire international devraient, selon le rapport, satisfaire à quatre conditions. Elles devraient tenir compte de la nécessité d'une croissance soutenue. Elles devraient faciliter d'amples modifications de la division internationale du travail entre pays en voie de développement et pays d'économie avancée. Elles devraient éviter les situations dans lesquelles les modifications des mouvements internationaux de marchandises ou de capitaux susciteraient des crises insurmontables. Elles devraient, enfin, fournir un minimum de protection contre les ébranlements dus à la spéculation. Le rapport suggère que le Conseil d'administration du BIT suive régulièrement l'ensemble de ces questions tant que dureront les négociations monétaires.

### **La coopération en vue du développement**

La coopération en faveur du développement suscite aujourd'hui, dans les pays avancés, beaucoup de désillusions. Ce désenchantement pourrait sous peu devenir si grave que tout l'avenir des rapports entre pays avancés et pays en voie de développement serait menacé. En fait, trop souvent, l'aide étrangère et les ressources nationales ne vont pour la plus grande partie qu'à une fraction de la population employée dans le secteur moderne. Il en résulte une croissance déséquilibrée, inéquitable et dangereuse du point de vue politique. Une réorientation des politiques nationales et de l'aide étrangère

permettraient, selon M. Jenks, si elle était axée sur une répartition plus large et plus égale des ressources, d'accélérer la croissance et d'assurer en même temps un plus juste partage de ces fruits.

Quatre grandes tâches attendent à cet égard l'OIT selon le Directeur général: définir avec plus de netteté le contenu social que doit avoir la coopération en faveur du développement; associer plus étroitement les employeurs et les travailleurs à l'œuvre de développement, au stade de la planification comme à celui de l'exécution; offrir une aide internationale plus efficace aux gouvernements; enfin susciter l'appui des employeurs et des travailleurs pour la coopération internationale en faveur du développement.

N'y aurait-il pas un écart considérable, demande M. Jenks, entre les objectifs sociaux du développement et le contenu des programmes élaborés au niveau national? Et il demande que des propositions soient formulées sur les moyens d'introduire dans cette programmation une composante sociale de plus grand poids.

### **Economie mondiale et dialogue**

La mission initiale de l'OIT – plaider en faveur de la justice sociale – est remplie: le monde entier est acquis à cette cause. Bien plus ardue est sa tâche actuelle qui consiste à traduire cette adhésion théorique en une politique économique concertée, efficace et poursuivie avec détermination.

Pour ce faire, il lui faut inventer de nouvelles méthodes pour déterminer de manière plus précise l'ampleur des problèmes et les effets pratiques des mesures prises pour les résoudre; il lui faut définir en particulier les objectifs sociaux escomptés de la croissance économique; il lui faut mettre au point des procédures plus efficaces pour atteindre ces objectifs; il lui faut enfin obtenir l'adhésion de la collectivité mondiale aux objectifs à long terme reflétant les intérêts de la société dans son ensemble.

Les gouvernements assument des responsabilités croissantes en matière d'emploi et de revenu et ils trouvent de plus en plus nécessaire pour s'en acquitter de s'assurer la pleine coopération des employeurs et des travailleurs. Ce dialogue tripartite, l'OIT se doit de le promouvoir lors de la discussion internationale des politiques économiques du monde.

«L'occasion n'a jamais été aussi belle pour l'Organisation d'apporter à de telles politiques une contribution positive et dynamique. Maintenant plus que jamais auparavant, les objectifs et les programmes d'action qu'elle a fait siens sont considérés comme le centre même des grandes préoccupations de la communauté mondiale. C'est là certes déjà un résultat non négligeable, mais l'heure de vérité pour l'OIT est encore à venir. Il lui reste à traduire les politiques et les objectifs sociaux qu'elle a formulés en programmes

d'action concrets, pratiques et dynamiques qui s'inscrivent dans l'action économique et sociale de l'ensemble du système des Nations Unies.»

### **La répartition du revenu**

L'une des inégalités les plus graves, note le rapport, est celle qui existe entre les travailleurs qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas un revenu régulier tiré d'un emploi productif stable. Face au chômage et au sous-emploi qui atteignent, dans les pays en voie de développement, un taux de 20 à 25% environ de la main-d'œuvre, l'OIT a lancé le programme mondial de l'emploi pour polariser l'attention de la collectivité mondiale sur cette grave situation. Le programme a déjà atteint son premier objectif qui était de sensibiliser le monde plus que par le passé aux problèmes de l'emploi. L'étape suivante dans l'action de l'OIT, poursuit le rapport, devrait être de réunir davantage d'éléments d'information comparables sur la répartition du revenu et d'en assurer l'analyse. L'on disposerait ainsi des données permettant d'engager un dialogue rationnel sur les causes et les remèdes de l'inégalité.

«Pour atténuer les inégalités, il faut mettre en œuvre tout un arsenal de mesures. Certaines d'entre elles, par exemple celles qui concernent la politique fiscale, la sécurité sociale et la politique des salaires peuvent permettre d'atténuer directement les inégalités dans la répartition du revenu. D'autres, qui touchent à l'éducation, à la réforme agraire, à l'industrialisation et au développement rural, peuvent favoriser indirectement la promotion de l'égalité dans ce domaine en réduisant ou en éliminant les causes intrinsèques d'inégalité.»

Certaines de ces mesures sortent totalement ou en partie du domaine de la compétence de l'OIT, mais l'Organisation ne saurait ignorer l'interpénétration permanente de la politique fiscale, d'une part, et de la politique sociale et des relations professionnelles, de l'autre. Une discussion tripartite portant sur la base économique de la politique sociale perdrat, par exemple beaucoup de son intérêt si la politique fiscale devait être laissée à l'écart.

Après avoir noté qu'une inflation continue crée de graves problèmes sociaux en annulant les augmentations de salaire, en réduisant les pensions de retraite, etc., M. Jenks préconise une révision des politiques des salaires. «L'heure n'est-elle pas venue d'instaurer un dialogue plus direct sur la répartition du revenu, de définir plus clairement les tenants et aboutissants de l'inégalité et de mettre au point des solutions rationnelles?» demande M. Jenks. Il invite la Conférence à exprimer son point de vue sur les relations entre l'emploi et le revenu, d'une part, et les questions du commerce, l'investissement, de la politique monétaire et de la coopération

en vue du développement qui sont les lignes de force de la politique économique mondiale, d'autre part.

### **Industrialisation et développement rural**

En général, les pays en voie de développement font une place de choix à l'industrie urbaine. L'industrialisation est le symbole même du développement: un secteur industriel dynamique constitue le principal moteur d'une économie en expansion. Mais l'agriculture fournit encore dans le tiers monde les moyens d'existence de 70% ou plus de la population. Or, dans la plupart de ces pays, elle échoue dans le double rôle qui lui revient – fournir une alimentation suffisante, procurer un emploi aux ruraux. Aussi la régénération des campagnes est-elle considérée de nos jours comme un objectif prioritaire du développement. Passant au rôle de l'OIT dans l'établissement de systèmes de formation pour les pays récemment industrialisés, M. Jenks rappelle qu'une gestion médiocre ou l'absence de main-d'œuvre qualifiée peuvent freiner la création d'emplois.

«La promotion de conditions acceptables de travail et de vie dans l'industrie et le développement de bonnes relations professionnelles sont des fins en soi et les politiques d'industrialisation, de même que les pratiques suivies dans l'industrie, doivent être conçues pour permettre de les atteindre. Il ne saurait être question de sacrifier, fût-ce de façon très temporaire, la liberté et la dignité de l'homme à l'effort d'industrialisation. La volonté d'industrialiser qui se manifeste actuellement impose à l'OIT le devoir de rester vigilante dans la défense des droits du travailleur, de la protection qu'elle doit lui offrir, à lui et à sa famille, contre l'exploitation, et dans le souci de garantir sa santé, sa sécurité et son bien-être dans le travail.»

De bonnes conditions de travail peuvent augmenter de façon significative la productivité de la main-d'œuvre, rappelle M. Jenks; et il est devenu urgent, estime-t-il, d'intensifier fortement le programme d'action de l'OIT dans le domaine des conditions de travail et de vie, comme dans celui des relations professionnelles dans l'industrie.

Genève (Nouvelles du BIT)